



LIGUE  
PAYS  
DE LA LOIRE

## Règlement du championnat de la Ligue Motocycliste Pays de la Loire VITESSE et RALLYE 2023



### □ ART 1 : DEFINITION.

La LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE organise un CHAMPIONNAT pour l'année 2023 ouvert à tous les pilotes licenciés FFM Ligue des PAYS DE LA LOIRE figurant au classement annuel des Championnats, Coupes et Trophées de France de Vitesse Superbike, Promosports, Vitesse Motos Anciennes, Dragsters, Rallye routier et Rallye routier motos classiques

### □ ART 2 : DEFINITION DES DISCIPLINES.

**8 Catégories sont retenues et dénommées « disciplines » :**

#### Discipline Numéro 1

SUPERBIKE

Toutes les catégories prévues au règlement du Championnat de France Superbike confondues.

#### Discipline Numéro 2

COUPES DE FRANCE

Toutes les catégories prévues au règlement des Coupes de France Promosport, Promo 500 Cup, European Bikes et Roadster Cup confondues.

#### Discipline Numéro 3

ENDURANCE

Toutes les catégories prévues au règlement des Championnats de France (Endurance, VMA classique incluse)

#### Discipline Numéro 4

DRAGSTERS

Toutes les catégories prévues au règlement du Championnat de France Dragsters.

#### Discipline Numéro 5

RALLYES

Toutes les catégories prévues au règlement du Championnat de France des Rallyes routiers (Rallyes routiers classique inclus).

#### Discipline Numéro 6

MOTOS ANCIENNES

Toutes les catégories prévues au règlement championnat de France vitesse motos anciennes.

#### Discipline Numéro 7

FEMININES

Toutes les catégories prévues aux règlements des Championnats de France Féminins.

#### Discipline Numéro 8

HORS CHAMPIONNAT

Toutes les catégories non prévues aux règlements des disciplines précédentes.

### □ ART 3 : CLASSEMENT – ATTRIBUTION DES RECOMPENSES.

Pour être classé dans le CHAMPIONNAT VITESSE et RALLYE de la LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE, le participant doit figurer parmi les 15 premiers du classement scratch et avoir participé, au minimum, à la moitié des épreuves inscrites au calendrier du Championnat.

Le participant ayant obtenu la meilleure place dans sa discipline, toutes catégories confondues, remportera la 1<sup>ère</sup> place du championnat (8 participants seront donc récompensés). En cas d'égalité les participants seront départagés par le nombre de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> place et ainsi de suite obtenue dans leur discipline.

Le classement définitif du CHAMPIONNAT PILOTE VITESSE et RALLYE de la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE sera établi aussitôt après l'homologation des résultats des différents championnats et coupes par la F.F.M. et leur publication.

### □ ART 4 : REMISE DES RECOMPENSES.

Le CHAMPION DE LIGUE de chaque discipline sera invité à la remise des prix officielle de la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE. Il devra assister personnellement à cette manifestation pour recevoir sa récompense, sauf cas de force majeure.

Les récompenses non distribuées resteront acquises à la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE.